

Bilan de concertation

Projet de parc photovoltaïque Commune d'AUXONNE

*Mis à disposition en Mairie d'Auxonne
le 08/04/2022*

ABO
WIND
SOLAR

Table des matières

| | |
|---|---|
| Introduction..... | 2 |
| Modalités de la concertation et information du public..... | 3 |
| Bilan de la concertation..... | 4 |
| Contribution..... | 4 |
| Réponses aux contributions..... | 4 |
| Conclusion..... | 6 |
| Annexe 1 : Avis de concertation préalable..... | 7 |
| Annexe 2 : Contributions reçues..... | 8 |
| Courriel reçu sur la boîte mail du responsable de projet..... | 8 |
| Annexe 3 : Le registre mis à disposition en Mairie..... | 9 |

Introduction

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable volontaire permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Wind porte un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Auxonne dans le département de Côte-d'Or (21) au lieu-dit « La petite plaine ».

Dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque, porté par ABO Wind, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune d'Auxonne, à une concertation volontaire pour recueillir l'avis des habitants d'Auxonne.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur le site internet dédié au projet (<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/auxonne.html>) et mis à disposition pendant deux mois, à compter du 8 avril 2022, en mairie d'Auxonne, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Modalités de la concertation et information du public

Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Wind, avec l'accord des élus de la commune.

La concertation préalable du public s'est tenue du 7 au 21 janvier 2022 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information diffusé en décembre 2021 aux habitants d'Auxonne.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation : des affiches au format A2 sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet, en mairie d'Auxonne à partir du 21 décembre 2021 (soit plus de 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 1.

La concertation préalable du public a débuté par une permanence publique dans la salle événementielle d'Auxonne, le 7 janvier 2022, de 9 heures 30 à 17 heures 30.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie d'Auxonne, en format papier, pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/auxonne.html>

Des observations et propositions ont pu être déposées pendant toute la durée de la concertation :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind – 75 rue de la Vilette - Le Galaxie - 69003 Lyon ;
- Par voie électronique, à l'adresse : baptiste.hillairet@abo-wind.fr ;
- Par un formulaire en ligne sur le site internet dédié au projet.

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Wind a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il est à disposition en mairie d'Auxonne pendant deux mois, à compter du 8 avril 2022.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Bilan de la concertation

Aucune contribution par voie postale n'a été recueillie lors de la concertation.

Aucune contribution n'a été déposée sur « la foire aux questions » disponible en ligne sur la page internet dédiée au projet.

Aucune contribution n'a été inscrite dans le dossier de registre à disposition en Mairie.

Une contribution a été reçue par e-mail à l'adresse du responsable du projet. Elle est reproduite en Annexe 2 du présent document.

Le registre disponible en mairie a été signé en début et en fin de concertation par Monsieur le Maire.

Un huissier a procédé aux constats d'affichage en début, milieu et fin de concertation.

Contribution

Contribution de M. REGNAUD reçue par mail le 20/01/2022 :

« Bonjour,

Très intéressé par ce projet qui semble permettre de produire de l'énergie en polluant moins, j'ai plusieurs questions :

1) Les modules solaires sont-ils fabriqués en Chine ?

2) Dans le dossier de concertation il est écrit "Accueillir un projet photovoltaïque sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux".

Pourriez-vous en dire plus sur ces revenus locaux et le fait d'être acteur local. Je précise : est-il envisagé que les habitants participent au financement du projet (par le biais d'une SCIC par exemple), et puissent par la suite toucher une partie des revenus que génère une telle centrale ? Merci d'avance pour vos réponses. »

Réponses à la contribution

Réponse d'ABO Wind :

Le graphique ci-contre présente la distribution de la production de module photovoltaïque par pays en 2020. On peut y observer que la Chine compte près de 70% de la production globale de module photovoltaïque suivi du Vietnam avec un peu de moins de 8%, de la Corée du Sud (5%), de la Malaisie (4%) et des Etats-Unis (3%).

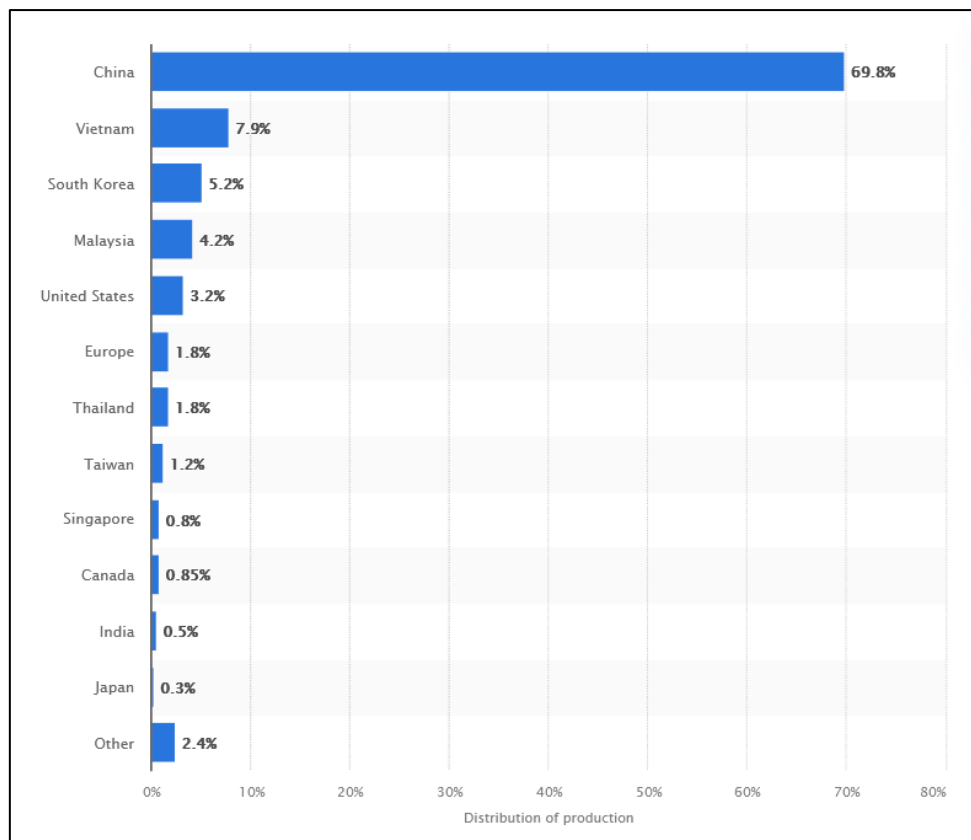


Figure 1 : Distribution de la production de module photovoltaïque par pays en 2020 (source : statista 2022)

Dans ce contexte, la plupart des projets photovoltaïques envisagent l'utilisation de modules assemblés en Chine ou ailleurs en Asie. Pour autant, une filière européenne se développe depuis plusieurs années et a produit 1,8% de la production globale en 2020.

Concernant le projet photovoltaïque d'Auxonne, le choix des modules retenus pour le projet photovoltaïque n'est pas encore arrêté. En effet, les technologies évoluent très vite et les prix fluctuent constamment : ces évolutions du marché impliquent une prise de décision tardive, soit quelques mois avant le démarrage du chantier. La provenance des modules du projet d'Auxonne sera donc connue ultérieurement et le choix des modules dépendra de plusieurs critères : qualité, capacité de production, prix, délais d'approvisionnement, impact carbone, ...

Concernant les revenus locaux entendus par ABO Wind, ils sont de trois ordres :

- Les revenus locatifs liés à l'utilisation de la parcelle propriété de la commune d'Auxonne,
- Les revenus fiscaux générés par la centrale et collectés par les collectivités territoriales, estimés à environ 3 500€/MWc installé par an.
- L'activité générée localement dans le cadre du développement et la construction de la centrale (activité pour les entreprises locales de construction et activité pour les hôtels et restaurants du secteur).

Au stade actuel d'avancement du projet, le mode de financement du projet n'est pas clairement défini. ABO Wind étudiera les opportunités et volontés du territoire sur cet aspect afin de vérifier la faisabilité et la pertinence d'une campagne de financement participatif...

Conclusion

La démarche de concertation préalable, qui vient en amont du processus d'enquête publique, nous a permis de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La conception du projet avance ainsi de façon progressive, avec un partage d'information complet et transparent. Nous avons pu communiquer aux moments opportuns en fonction des informations disponibles à transmettre aux citoyens, aux acteurs économiques et aux élus locaux.

La contribution collectée lors de la concertation préalable donne une vision de la bonne perception du projet sur le territoire.

Annexe 1 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site du 21 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet de parc photovoltaïque au sol Commune d'Auxonne (21130)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque d'une surface d'environ 4 hectares pour une puissance totale d'environ 3,6 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune d'Auxonne fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du vendredi 07 janvier au vendredi 21 janvier 2022 inclus.

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie d'Auxonne pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/auxonne.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie d'Auxonne (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind, à l'attention de Baptiste Hillairet - 75 rue de la Villette, Le Galaxie - 69003 LYON ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : baptiste.hillairet@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie d'Auxonne ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Annexe 2 : Contributions reçues

Courriel reçu sur la boîte mail du responsable de projet

De : [A. Regnaud](#)
A : [Baptiste Hillairet](#)
Objet : concertation centrale solaire auxonne
Date : jeudi 20 janvier 2022 17:33:42

Bonjour,

Très intéressé par ce projet qui semble permettre de produire de l'énergie en polluant moins, j'ai plusieurs questions :

- 1) Les modules solaires sont-ils fabriqués en Chine ?
- 2) Dans le dossier de concertation il est écrit "Accueillir un projet photovoltaïque sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux". Pourriez-vous en dire plus sur ces revenus locaux et le fait d'être acteur local. Je précise : est-il envisagé que les habitants participent au financement du projet (par le biais d'une SCIC par exemple), et puissent par la suite toucher une partie des revenus que génère une telle centrale ? Merci d'avance pour vos réponses.

Antoine REGNAUD

Annexe 3 : Le registre mis à disposition en Mairie



Annexe : Registre des observations

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de parc photovoltaïque
Commune d'Auxonne (21130)

DATE : le 7 janvier 2022

HEURE :

CACHET DE LA MAIRIE :



Clément Le Gendre 2022
M. Le G.



Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Baptiste HILLAIRET
Responsable de projets

07.76.93.88.71

baptiste.hillairet@abo-wind.fr

ABO Wind

2 rue du Libre Échange
CS 95893

31506 TOULOUSE Cédex
www.abo-wind.fr

ABO
WIND
SOLAR